



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 90149

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment sur les conditions d'emploi des personnes handicapées. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour chacune des années 2003, 2004 et 2005.

Texte de la réponse

M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire Le Nay que son ministère, créé en juin 2005, est chargé de promouvoir les mesures destinées à permettre une égalité des chances, notamment en matière d'éducation, d'emploi, de santé et d'accès aux responsabilités dans la société. Il dispose ainsi d'un cabinet ministériel, s'appuyant sur les services généraux du Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90149

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : promotion de l'égalité des chances

Ministère attributaire : promotion de l'égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3279

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6269